



COMMUNE D'ASSAIS LES JUMEAUX

Tél : 05-49-64-63-46

mairie@assaislesjx.fr

N°D2025-007

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Réunion ordinaire du 28 JANVIER 2025

Nombre de Conseillers : 12

Présents : 9

Quorum atteint (7)

Pouvoirs : 1

Votants : 10

L'an deux mil vingt-cinq le vingt-huit du mois de janvier à 18h45, le Conseil Municipal de la Commune d'Assais-Les-Jumeaux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle de la Mairie, sous la Présidence de M. Jean-Claude LAURANTIN, Maire de la Commune d'Assais-Les-Jumeaux

Date de la convocation : 22 janvier 2025

Etaient présents :

Jean-Claude LAURANTIN, Fabrice DURAND, Jean-Louis RIDOUARD, Christophe POTET, Sabrina LAURENTIN, Annie LAURENTIN, Joël NERBUSSON, Alexandre NIKSARLIAN, Fabrice ADAMO et Sophie RIVALLEAU (arrivée à 19h18)

Excusés :

- ✓ M. Christian PRUNIER a donné procuration à M. Jean-Louis RIDOUARD
- ✓ M. Adrien MILLET

Sabrina LAURENTIN a été nommée secrétaire de séance.

=====

RESSOURCES HUMAINES

Centre de Gestion – Avenant n°4 à la convention de mise à disposition de personnels intérimaires Hausse de la participation aux frais de gestion

- Vu le Code Général de la Fonction Publique,

M. Le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 17 août 1995 il a été décidé l'adhésion au service intérim du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Deux-Sèvres et à autorisé le Maire à signer la convention correspondante.

Il Précise que dans ce cadre, le Centre de Gestion peut mettre à disposition des Collectivités et établissements publics adhérents à ce service, des agents non titulaires pour faire face au remplacement de leurs lors de périodes de maladie ou de surcroît d'activités.

Il informe le Conseil Municipal que le Conseil d'Administration du Centre de Gestion du 9 décembre 2024 a décidé d'augmenter le taux de facturation au 1^{er} janvier 2025, qui passera de 5% à 5,5% des salaires bruts des personnels intérimaires mis à disposition et qu'il convient en conséquence de l'autoriser à signer l'avenant correspondant.

Après en avoir pris connaissance de l'avenant n°4 à la convention de mise à disposition des personnels intérimaires,

Le Conseil Municipal, **DECIDE**, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ▶ D'autoriser le Maire à signer avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Deux-Sèvres, l'avenant n°4 à la convention de mise à disposition des personnels intérimaires, qui acte la décision du Conseil

d'Administration du Centre de Gestion, de fixer à compter du 1^{er} janvier 2025 la participation aux frais de gestion à une somme égale à 5,5% des salaires bruts versés aux agents intérimaires mis à disposition

Fait à Assais-Les-Jumeaux, le 29 janvier 2025
Et ont signé Le Maire et le Secrétaire

Le Secrétaire de Séance,
Sabrina LAURENTIN,

Le Maire,
Jean-Claude LAURANTIN

Le Maire,
Jean-Claude LAURANTIN

AR-Préfecture

079-217900166-20250129-3-DE

M. Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours par courrier adressé à l'Administration de l'Etat sur le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux service

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 29-01-2025

Publication le : 29-01-2025

